

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.152 B

**Fonds territoriaux européens 2022 : demande de subventions,
modification du plan de financement**

LE SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de Séance: Bertrand GERARDI

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Bertrand GERARDI,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.152 B**

Rapporteur : Gérard ROY

**FONDS TERRITORIAUX EUROPEENS 2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS,
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et toutes ses communes

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : gestion durable de l'eau pour tous
ODD 10 : Réduction des inégalités
ODD 17 : Partenariats

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême, avec la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord, territoire de contractualisation regroupant 67 communes, ont déposé conjointement une candidature commune à l'appel à candidatures de la région Nouvelle-Aquitaine sur l'objectif stratégique n°5 « approche territoriale » du programme opérationnel FEDER 2021/2027 et sur le programme LEADER 2023/2027 ainsi que sur le contrat régional.

Dans le cadre de cette candidature, les deux collectivités ont fait appel à une prestation extérieure, assurée par les agences Neorama et Challenges publics pour accompagner l'élaboration de la stratégie locale de développement et le plan d'actions 2021/2027 (concertation auprès des acteurs publics et privés du territoire sur les 2 EPCI, écriture de la stratégie et de son plan d'actions en vue de répondre à l'appel à candidatures).

GrandAngoulême a également mobilisé du temps de travail agents, sur l'année 2022.

Par délibération n°61B du bureau communautaire du 25 mai 2022, GrandAngoulême a sollicité une subvention FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) dans le cadre du programme Leader « Pays de l'Angoumois » 2014/2020 sur la prestation externe. Le plan prévisionnel a depuis été modifié pour intégrer les frais de ressources humaines (temps agent et frais indirects) nécessités par ce projet.

Le nouveau plan de financement du projet est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Dépenses		Financement	
Poste de dépenses	Montant	Financier	Montant
Poste A – Prestations externes	26 200€	MOP/OQDP appelant du FEADER	8 815,58€
		MOP/OQDP n'appelant pas de FEADER	0,00€
Poste B – Frais de personnel	15 545,97€	FEADER	35 262,29€
Poste C – Coûts indirects	2 331,90€	Total Aide Publique	44 077,87€
Total assiette LEADER	44 077,87€	Total assiette opération retenue au titre de LEADER	44 077,87€
Dépenses écartées dont inéligibles (à préciser)	0,00€	Hors assiette LEADER	0,00€
Montant dépenses présentées	44 077,87€	Total opération présentée au titre de LEADER	44 077,87€

La part d'auto-financement correspond à la maîtrise d'ouvrage publique portée par GrandAngoulême, à hauteur de 8 815,58 €, soit 20 % du coût total du projet.

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel modifié, tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Europe et de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_152B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023